

 <p>Agglo Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 17 juin 2024 <i>Rapporteur : Monsieur Johann MITTELHAUSSER</i></p>	<p>CA-DEL-2024- 071</p>
---	---	------------------------------------

Convention d'objectifs 2024 avec l'Ecole de la 2^{ème} Chance (E2C)

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 17 juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Morigny-Champigny, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédérique SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Alain GUERTON (suppléant d'Evelyne THOUEMENT), Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Xavier GUIOMAR, Jérôme DESNOUE, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Tarik MEZIANE, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Daniel CIRET, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Sabine LESPAGNOL, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (50).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Thierry GUERIN, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Dramane KEÏTA, Paola LEROY, Kadiatou LY, Maxime MARCELIN, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Maïram SY, Grégory COURTAS, Séverine RAMÉ (13),

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Christian THIERRY (par procuration à Yves VILLATE), Geneviève MENNELET (par procuration à Jean-Louis CHANDELLIER), Camille BINET-DEZERT (par procuration à Maryline COMMEIGNES), Mathieu HILLAIRE (par procuration à Xavier GUIOMAR), Jean-Michel JOSSO (par procuration à Françoise PYBOT), Patrick JULISSON (par procuration à Elizabeth DELAGE), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Joël NOLLEAU (par procuration à Nathalie PABOUDJIAN), Yvon BOUKAYA (par procuration à Eric MEYER), Angéline DARDENNE (par procuration à Nicolas ANDRÉ), Sébastien DERACHE (par procuration à Valérie MAUGARD), Annie LEPAGE (par procuration à Jean PERTHUIS) (12),

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Johann MITTELHAUSSER,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

CONSIDÉRANT que l'association l'Ecole de la 2^{ème} Chance (E2C) a pour objet l'accueil des jeunes de 16 à 25 ans, avec ou sans bac, pour les aider à entrer dans le monde du travail, grâce à des stages et des formations individualisées et rémunérées,

CONSIDÉRANT que peu de jeunes du Sud-Essonne bénéficient de la solution E2C (en moyenne 4 jeunes par an),

CONSIDÉRANT que, forte de ce constat, l'E2C a lancé un dispositif « décentralisé » en ouvrant une antenne à Etampes, au sein de l'Institut médico-éducatif la Feuilleraie (AAPISE), dans le but de proposer son offre de façon plus uniforme à l'ensemble des jeunes du Département, notamment sur le territoire du Sud-Essonne (au sein des quartiers prioritaires de la ville (QPV)) et de répondre aux besoins d'accompagnement spécifiques des jeunes et des entreprises ou prescripteurs du territoire,

CONSIDÉRANT que, après 8 mois d'expérimentation, ce sont 3 cohortes représentant 31 jeunes qui ont été accueillis ou accompagnés et des partenariats à fort potentiel qui ont été noués (AAPISE, Mission locale Sud Essonne, France Travail, Commune d'Etampes, entreprises et commerces locaux, etc.),

CONSIDÉRANT que ce bilan positif a incité l'E2C à vouloir reconduire, développer et pérenniser son implantation à Etampes, pour le Sud-Essonne,

CONSIDÉRANT que le souhait de l'Agglomération de pouvoir accompagner l'Ecole de la 2^{ème} Chance dans son dispositif « décentralisé » pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes des communes de son territoire,

CONSIDÉRANT le projet de convention d'objectifs avec l'Ecole de la Deuxième chance de l'Essonne, annexé à la présente délibération,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention d'objectifs avec l'Ecole de la Deuxième chance de l'Essonne, pour l'année 2024, et le versement d'une subvention de 10 000 €.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs avec l'Ecole de la Deuxième chance de l'Essonne et tous les actes y afférents.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...